

Les Vert·es déposent aujourd’hui un projet de loi qui aboutirait à interdire l’ouverture dominicale des magasins. Une proposition qui intervient dans une situation complexe

# Abroger le shopping dominical

MARIA PINEIRO

**Commerce** ► La saga genevoise de l’ouverture dominicale des commerces n’en finit plus de rebondir. Prochain épisode, le dépôt aujourd’hui d’un projet de loi par les Vert·es. La proposition vise ni plus ni moins qu’à abroger l’article 18a de la Loi sur les heures d’ouverture des magasins (LHOM). Un article qui autorise les commerces à ouvrir trois dimanches par an à condition qu’une convention collective de travail (CCT) étendue existe.

Si le projet passe, ce qui est peu probable compte tenu de la large majorité de droite au parlement, les magasins resteraient alors fermés les dimanches. Seul le férié du 31 décembre ferait exception. «Cet article ne sera pas concerné», précise le député écologiste Pierre Eckert, auteur du projet.

## Arrêt du Tribunal fédéral

Enoncé ainsi, cela semble clair. Mais le projet de loi s’inscrit dans un contexte complexe. Dans un arrêt du 4 septembre, le Tribunal fédéral a estimé que conditionner des horaires d’ouverture à une CCT viole le droit supérieur. Une décision tombée alors que le peuple était appelé à se prononcer sur l’ouverture deux dimanches par année sans conditions. Une modification de la loi votée par le Grand Conseil.

Faute d’avoir pu intégrer ces nouveaux éléments dans la brochure explicative, le Conseil d’Etat a repoussé la votation. Une décision dénoncée comme un «hold-up démocratique» par le député socialiste Romain de Sainte-Marie. Quoi qu’il en soit, le corps électoral devra se prononcer avant juillet 2026. «Pour nous, les termes du débat sont clairs. Le peuple doit trancher entre des ouvertures conditionnées ou non à une CCT»,



Si le projet passe, ce qui est peu probable compte tenu de la large majorité de droite au parlement, les magasins resteraient alors fermés les dimanches. Seul le férié du 31 décembre ferait exception. KEYSTONE

affirme Davide De Filippo, président de la Communauté genevoise d’action syndicale (CGAS). L’abrogation de l’article 18a devrait, selon ses promoteur·rices, permettre de clarifier le débat. «Soit deux dimanches, soit zéro dimanche», complète Pierre Eckert.

## Serpent qui se mord la queue

Mais dans les conditions actuelles, en juin, soit le peuple suit la droite et

**Selon les opposant·es aux ouvertures dominicales, l’électeur·ice est face à une absence de choix**

autorise deux dimanches par an sans condition, soit il refuse. Alors l’avenir de l’article 18a devra être tranché par le législateur ou un tribunal, précise le Département de l’économie, de l’emploi et de l’énergie (DEE), qui reconnaît une situation peu claire. Selon les opposant·es aux ouvertures dominicales, l’électeur·ice est face à une absence de choix. Car dire non, signifie aboutir à une absence de base légale, observe

Romain de Sainte-Marie. «On propose à la population de dire oui, car le non est impossible.»

Pour la gauche et les syndicats, il s’agit d’un choix politique. Aussi, si le vote confirme la volonté populaire de maintenir le lien entre CCT et ouverture, l’arrêt du TF aboutira, selon eux, à une impossibilité d’ouvrir les dimanches. A droite, on juge qu’il est désormais possible de proposer du shopping dominical sans CCT. Un véritable casse-tête.

## Terrain politique ou juridique

Pour corser le tout, le DEE a autorisé les commerces à ouvrir le 21 décembre prochain, sans condition, partageant l’interprétation de la droite et des milieux économiques de l’arrêt du TF. Ce qui est considéré comme une véritable provocation par les opposant·es. «Nous étudions l’opportunité de faire recours», annonce Davide De Filippo.

Une hésitation qui traduit une volonté de rester sur un terrain politique plutôt que d’aller sur le plan juridique. Car l’arrêt du TF ne dit pas si l’entier de l’article 18a doit disparaître ou seul l’impératif de CCT. Un scénario qui ne serait pas du goût de la gauche. Les opposant·es à un changement de pratique dénoncent «une volonté de modifier les habitudes de consommation de la population», déplore Jocelyne Haller, membre de Solidarités.

Du côté du syndicat Unia, Lucile Grandjean, chargée de communication, rappelle que le Conseil d’Etat genevois s’est dit favorable à un projet de loi fédéral visant l’ouverture de douze dimanches par an. «Il y a un double discours du Conseil d’Etat qui se veut rassurant quant à l’ouverture de deux dimanches uniquement, mais soutient la volonté d’élargir cette possibilité à douze.»